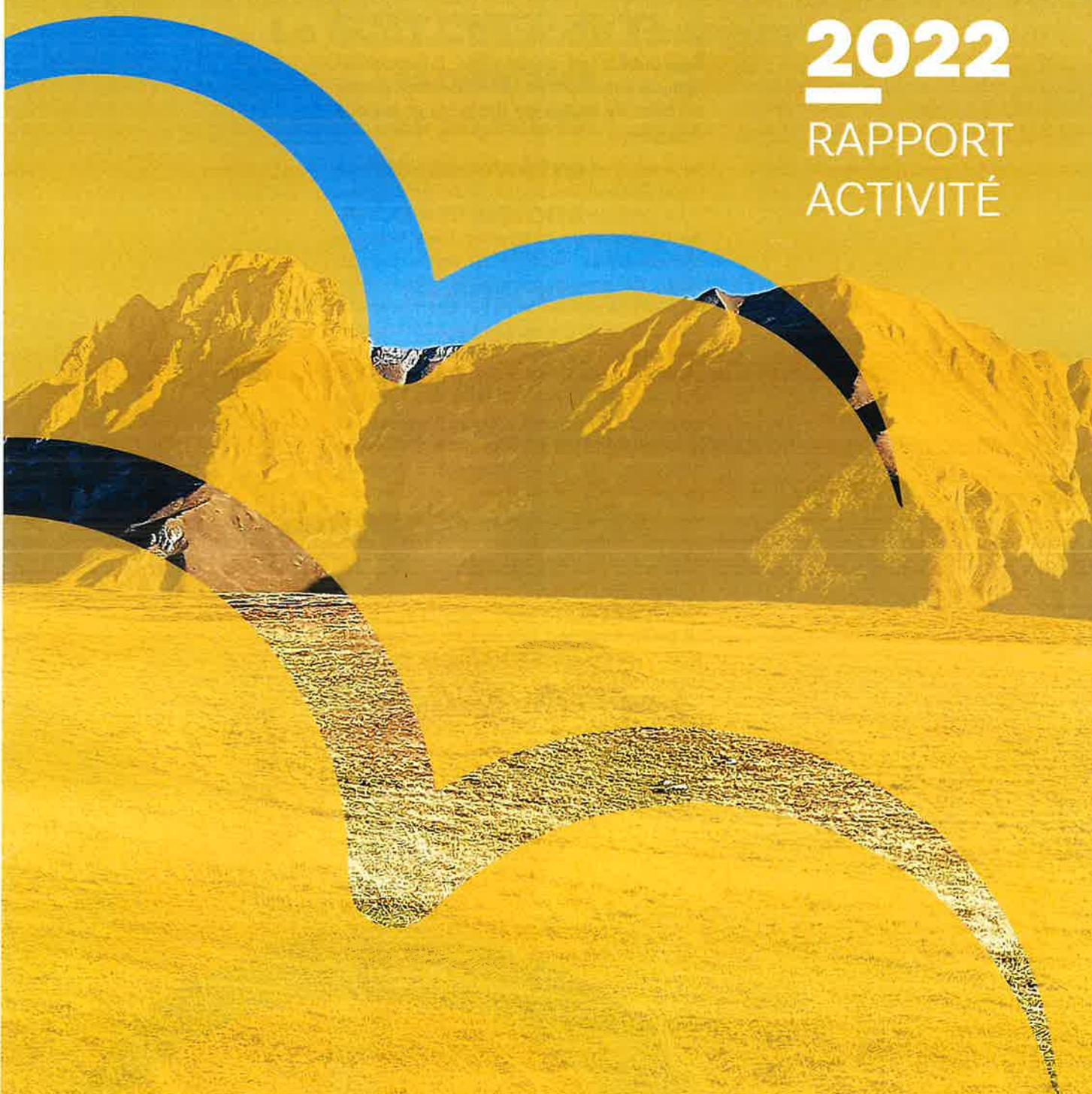


# 2022

RAPPORT  
ACTIVITÉ



Faucigny Glières  
Vallée Verte  
Quatre Rivières  
Arve & Salève

# PRÉAMBULE



**L**a rédaction d'un rapport d'activité est une obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale. Ce document de référence vise à établir un bilan de toutes les décisions et actions engagées.

Ainsi selon les termes de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Le présent rapport fait état de l'activité du SCoT Coeur du Faucigny pour l'année 2022. Une année riche en réunions et concertations. Ce schéma de cohérence territoriale, issu de la fusion de trois SCoT antécédents, se structure en adéquation avec les politiques nationales et régionales qui s'actualisent selon l'évolution de nos sociétés.



# SOMMAIRE

## 1. Le SCoT Coeur du Faucigny \_\_p.4

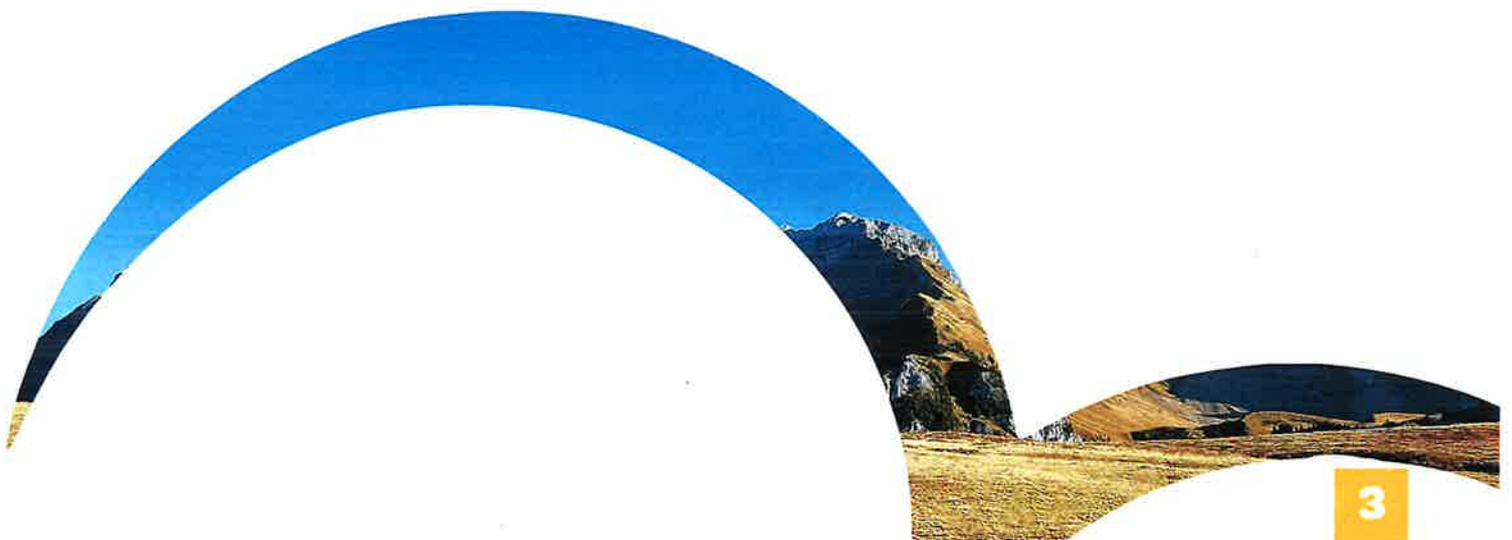
- Les membres
- Les objectifs
- Le périmètre
- Les missions

## 2. La vie institutionnelle \_\_\_\_\_p.7

- Les élus
- Le bureau
- Administration et moyens

## 3. Les activités 2022 \_\_\_\_\_p.10

- Les travaux
- L'inter-territorialité
- La concertation
- Les avis urbanisme



# 1. Le SCoT Coeur du Faucigny

## LES MEMBRES

Les communautés de communes membres du syndicat mixte SCoT Coeur du Faucigny, ont marqué leur volonté d'élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale qui leur soit commun, correspondant à leurs stratégies propres autant qu'à leurs choix pour l'avenir.



### Communauté de communes des Quatre Rivières

*Faucigny, Fillinges, La Tour, Marcellaz,  
Mégevette, Onnion, Peillonex, Saint-  
Jean-de-Tholome, Saint-Jeoire-en-  
Faucigny, Ville-en-Sallaz, Viuz-en-Sallaz*



### Communauté de communes de la Vallée Verte

*Boège, Bogève, Burdignin, Habère-  
Lullin, Habère-Poche, Saint-André-  
de-Boège, Saxel, Villard*



### Communauté de communes Faucigny-Glières

*Ayze, Bonneville, Brison, Contamine  
sur Arve, Marignier, Le Petit  
Bornand, Les Glières, Vougy*



### Communauté de communes Arve et Salève

*Arbusigny, Arthaz Pont Notre  
Dame, Monnetier-Mornex Esserts  
Salève, La Muraz, Nangy, Pers-  
Jussy, Reignier-Esery, Scientrier*



La communauté de communes Faucigny-Glières a élaboré un SCoT approuvé le 16 Mai 2011, la communauté de communes Arve et Salève a élaboré un SCoT approuvé le 17 Juin 2009 et le SCoT des 3 Vallées s'est constitué aux frontières de ces deux communautés, réunissant les communautés de communes des 4 Rivières et de la Vallée Verte.

La nécessité de faire évoluer les documents anciens des deux premières communautés d'une part, et la volonté partagée des 4 communautés de réfléchir ensemble à l'aménagement d'un territoire cohérent d'autre part, a conduit à la volonté d'élaborer un SCoT commun. Il est dénommé SCoT Cœur du Faucigny et se développe à l'échelle des 4 périmètres réunis.

## LE PÉRIMÈTRE DU SCOT

Le SCoT Coeur du Faucigny recouvre 4 communautés de communes et 34 communes. L'ensemble de ce territoire représente 464,31 km<sup>2</sup>.

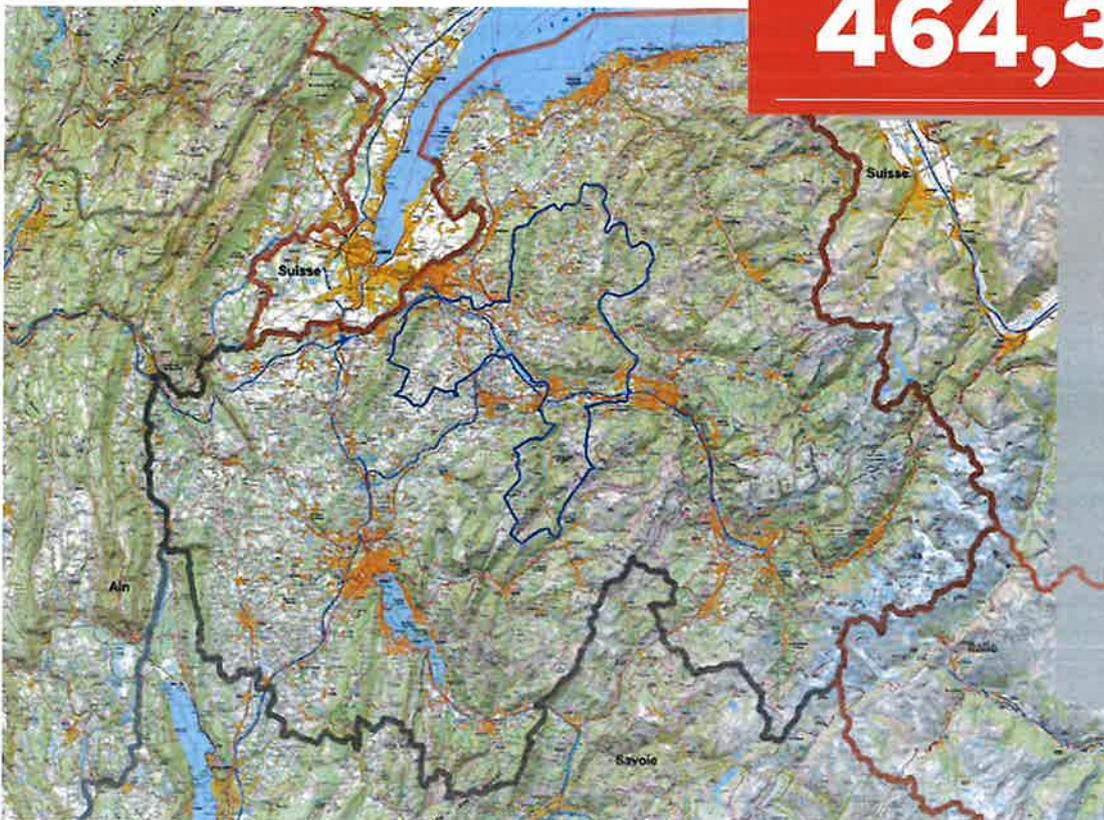
**4** communautés de communes

**1**  
Syndicat

**75 000**  
habitants

**34**  
communes

**464,31** km<sup>2</sup>



## LES MISSIONS DU SYNDICAT

Le syndicat mixte est compétent en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur l'ensemble du territoire compris dans le périmètre fixé par arrêté préfectoral N° 2017/0093 du 29 Novembre 2017.

Il est chargé de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision d'un nouveau SCoT à l'échelle de son nouveau périmètre.

Il est également en charge du suivi et de toutes opérations qui s'avèreraient nécessaires concernant les SCoT historiques présents sur ce même périmètre conformément aux dispositions des articles, L.142-1 et suivants, Art. L.143-1 et suivants et L104-1 du Code de l'Urbanisme.

## LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCOT

Le territoire du Cœur du Faucigny a une surface de 464,31 km<sup>2</sup> pour 34 communes et accueille 75 000 habitants. Sa progression démographique est forte, + 1.9% chaque année entre 1999 et 2016. Elle se traduit par le développement des espaces anthropisés, l'augmentation corrélative des pressions sur les espaces naturels et l'intensification des interactions internes et externes, avec les territoires voisins.



Espace frontalier, soumis à la forte influence économique de la Suisse, le Cœur du Faucigny est positionné

entre un centre urbain majeur, l'agglomération genevoise et la Vallée de l'Arve, pôle industriel de niveau européen, à l'interface de zones touristiques d'attraction internationale (Chamonix, pour n'en citer qu'une).

Il est donc nécessaire de gérer, de maîtriser et de structurer l'urbanisation tout en répondant aux besoins en matière d'espace urbain (habitat, économie, infrastructures...), de protection et de

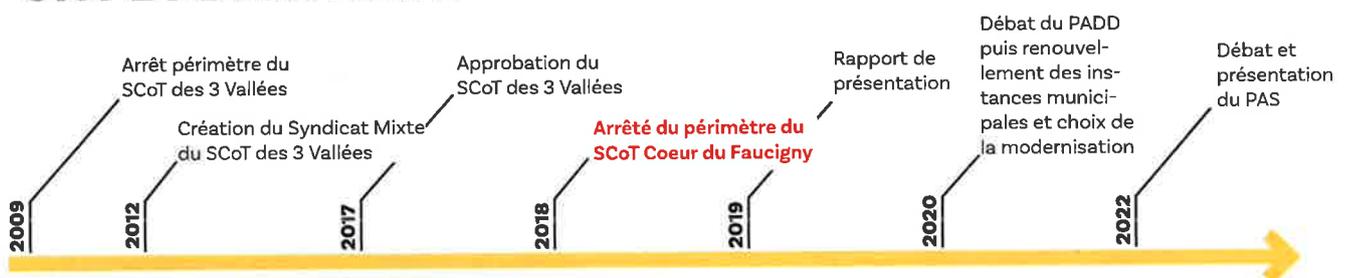
valorisation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Dans le contexte spécifique où se conjugue un ensemble d'atouts singuliers, le SCoT Cœur du Faucigny poursuit comme objectifs de :

- Diversifier, renouveler et développer l'offre de logement,
- Accompagner l'environnement économique, commercial et touristique ;
- Favoriser une agriculture diversifiée ;
- Préserver l'identité et la vitalité des villages, aussi bien qu'un développement raisonné pour les centres urbains ;
- Préserver les acquis de la ruralité ;
- Partager et protéger nos paysages et leurs richesses ;
- Préserver nos grands équilibres naturels ;
- Assurer une coordination des mobilités internes et externes au territoire ;
- Assurer des interfaces de qualité avec les territoires voisins.

La mise en œuvre de cet équilibre notamment entre la préservation des espaces agricoles, forestiers et naturels d'une part, et le développement maîtrisé de l'urbanisation nécessaire à l'accueil des populations et au développement des emplois d'autre part, s'inscrit dans le respect des objectifs et principes énoncés dans le cadre des lois ALUR, ELAN et Climat et Résilience.

## UN PEU D'HISTOIRE



Initialement SCoT « des 3 Vallées », approuvé en 2017, il devient SCoT Cœur du Faucigny à la suite de l'arrêté de son nouveau périmètre au 1er janvier 2018. L'arrivée des communautés de communes Faucigny-Glières et Arve et Salève entraînent un changement de nom et une révision du SCoT et de ses objectifs (délibération du 7 mars 2018).

L'année 2019 est marquée par le débat du projet d'aménagement de développement durable (PADD) en comité syndical, qui sera présenté aux Personnes Publiques Associées le 29 janvier 2020.

En 2020, le syndicat mixte se renouvelle avec l'élection de l'exécutif du syndicat mixte et le renouvellement des instances. Les orientations du SCoT sont précisées avec une délibération, en date du 14 octobre 2020, pour poursuivre l'élaboration du SCoT Cœur du Faucigny dans la forme « modernisation » (application de la loi ELAN et de ses ordonnances).

L'année 2022 s'est majoritairement consacrée au débat du projet d'aménagement stratégique (PAS) et à sa présentation aux Personnes Publiques Associées le 22 avril 2022.

## 2. La vie institutionnelle

### LES ÉLUS

Le Syndicat mixte est administré par un comité syndical composé de :

- 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants pour la Communauté de Communes Arve et Salève.
- 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants pour la Communauté de Communes Faucigny-Glières.
- 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants pour la Communauté de Communes des 4 Rivières.
- 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants pour la Communauté de Communes de la Vallée Verte.



Communautés de Communes Arve & Salève				
Titulaire/suppléant	Civilité	Nom	Prénom	Commune
Titulaire	Monsieur	JAVOGUES	Sébastien	REIGNIER-ESERY
Suppléant	Madame	BIOLLUZ	Sophie	REIGNIER-ESERY
Titulaire	Monsieur	PUGIN	André	REIGNIER-ESERY
Suppléant	Monsieur	MAULET	Jean Louis	REIGNIER-ESERY
Titulaire	Monsieur	PUGIN	Lucas	REIGNIER-ESERY
Suppléant	Madame	BARBIER	Sarah	SCIENTRIER
Titulaire	Madame	ROGUET	Isabelle	PERS-JUSSY
Suppléant	Monsieur	DESBIOLLES	Arnaud	PERS-JUSSY
Titulaire	Monsieur	DOMPMARTIN	Patrice	PERS-JUSSY
Suppléant	Monsieur	ROGUET	Gilles	PERS-JUSSY
Titulaire	Monsieur	DE VITO	David	PERS-JUSSY
Suppléant	Madame	BREUZA	Nathalie	NANGY
Titulaire	Madame	MAYORAZ	Régine	ARTHAZ PND
Suppléant	Monsieur	CHABOD	Frederic	ARTHAZ PND
Titulaire	Madame	SAGE	Aurélie	ARTHAZ PND
Suppléant	Madame	PELLEVAT	Nathalie	ARTHAZ PND
Titulaire	Madame	REMILLON	Régine	ARBUSIGNY
Suppléant	Monsieur	TROTTIET	Ludovic	ARBUSIGNY
Titulaire	Madame	BAUD	Marie Franco	ARBUSIGNY
Suppléant	Madame	REY	Sandrine	ARBUSIGNY
Titulaire	Monsieur	GAVARD	Jacky	NANGY
Suppléant	Monsieur	ARNOULD	Rodolphe	NANGY
Titulaire	Monsieur	BELLINI	Laurent	MONNETIER-MORNEX
Suppléant	Monsieur	METRAL	Nicolas	ARTHAZ PND
Titulaire	Monsieur	FAVRE	Laurent	NANGY
Suppléant	Madame	RIONDEL	Elise	NANGY
Titulaire	Madame	DEAGE	Patricia	SCIENTRIER
Titulaire	Madame	BRON	Isabelle	SCIENTRIER
Suppléant	Madame	FLOQUET	Sandra	SCIENTRIER
Suppléant	Monsieur	DAKIN-DARVAL	Sylvain	SCIENTRIER
Titulaire	Madame	PERINET	Nadine	LA MURAZ
Suppléant	Monsieur	SCHUFFENECKER	Anthony	LA MURAZ
Titulaire	Monsieur	GUERINI	Gianni	LA MURAZ
Suppléant	Monsieur	DURET	Jean Pierre	LA MURAZ
Titulaire	Monsieur	WISZNIIEWSKI	Ludovic	MONNETIER-MORNEX
Suppléant	Monsieur	LAMURE	Regis	MONNETIER-MORNEX
Titulaire	Monsieur	BOYER	Christophe	MONNETIER-MORNEX
Suppléant	Monsieur	ATKOSSIE	Messan	MONNETIER-MORNEX

Communautés de Communes Faucigny-Glières				
Titulaires / Suppléants	Civilité	Nom	Prénom	Commune
Titulaire	Monsieur	VALLI	Stéphane	BONNEVILLE
Suppléant	Madame	JOURDAN	Amalia	BONNEVILLE
Titulaire	Monsieur	SERVOZ	Claude	BONNEVILLE
Suppléant	Madame	PERRIN GOTRA	Caroline	BONNEVILLE
Titulaire	Madame	LARA LOPEZ	Jessica	BONNEVILLE
Suppléant	Monsieur	CLERC	Mathieu	BONNEVILLE
Titulaire	Monsieur	PITTET	Dominique	BONNEVILLE
Suppléant	Monsieur	NAVARRO	Daniel	BONNEVILLE
Titulaire	Monsieur	MALLINJOUD	Jean-Paul	BONNEVILLE
Suppléant	Monsieur	LATHUILLE NICOLLET	Anthony	BONNEVILLE
Titulaire	Madame	VAZQUEZ YANEZ	Annick	BONNEVILLE
Suppléant	Monsieur	CHATELAIN	Patrick	BONNEVILLE
Titulaire	Monsieur	MERMIN	Jean-Pierre	AYZE
Suppléant	Madame	TARDY	Christel	AYZE
Titulaire	Madame	MAYER	Marie-Laure	AYZE
Suppléant	Monsieur	TEMIL	Jean-Louis	AYZE
Titulaire	Madame	WATT-CHEVALIER	Aline	CONTAMINE SUR ARVE
Suppléant	Monsieur	ANCRENAZ	David	CONTAMINE SUR ARVE
Titulaire	Monsieur	TUR	Thierry	CONTAMINE SUR ARVE
Suppléant	Madame	BALLARA	Patricia	CONTAMINE SUR ARVE
Titulaire	Monsieur	FOURNIER	Christophe	GLIERES VAL DE BORNE
Suppléant	Madame	PERILLAT CHARLAZ	Christiane	GLIERES VAL DE BORNE
Titulaire	Monsieur	VALLER	Laurent	GLIERES VAL DE BORNE
Suppléant	Monsieur	SERVAGE	Christian	GLIERES VAL DE BORNE
Titulaire	Monsieur	MASSAROTTI	Yves	VOUGY
Suppléant	Madame	BOUACHRAOUI	Saïda	VOUGY
Titulaire	Monsieur	VALENTINI	Christian	VOUGY
Suppléant	Monsieur	SCANU	Stéphane	VOUGY
Titulaire	Monsieur	PERY	Christophe	MARIGNIER
Suppléant	Monsieur	PASQUIER	Jean-Michel	MARIGNIER
Titulaire	Madame	GUERIN	Véronique	MARIGNIER
Suppléant	Monsieur	PERRET	Patrick	MARIGNIER
Titulaire	Monsieur	BARALE	Alain	MARIGNIER
Suppléant	Madame	ROBEZ MASSON	Catherine	MARIGNIER
Titulaire	Monsieur	YANEZ REY	David	MARIGNIER
Suppléant	Monsieur	ESCOFFIER	Stéphane	MARIGNIER
Titulaire	Monsieur	LAYAT	Didier	BRISON
Suppléant	Monsieur	RIVOLLET	Dimitri	BRISON

# LES ÉLUS (SUITE)



Communautés de Communes des Quatre Rivières				
Titulaires / Suppléants	Civilité	Nom	Prénom	Commune
Titulaire	Monsieur	GONZALEZ RODRIGEZ	Barthelemy	FAUCIGNY
Suppléant	Monsieur	PERNOLLET	Alain	FAUCIGNY
Titulaire	Monsieur	FOREL	Bruno	FILLINGES
Suppléant	Monsieur	CHENEVAL	Paul	FILLINGES
Titulaire	Monsieur	REVUZ	Daniel	LA TOUR
Suppléant	Madame	ANDREOLI-GRILLET	Danielle	LA TOUR
Titulaire	Monsieur	PATOIS	Luc	MARCELLAZ
Suppléant	Monsieur	GAVILLET	Léon	MARCELLAZ
Titulaire	Madame	BEL	Chantal	MEGEVETTE
Suppléant	Monsieur	GAMBARINI	Julien	MEGEVETTE
Titulaire	Madame	VELAT	Jocelyne	ONNION
Suppléant	Monsieur	BERTHIER	Allain	ONNION
Titulaire	Monsieur	RAIMBAULT	Christian	PEILLONNEX
Suppléant	Madame	GRIVAZ	Agnès	PEILLONNEX
Titulaire	Monsieur	MARIOTTI	Claude	SAINT JEAN DE THOLOME
Suppléant	Monsieur	LAYAT	Arnaud	SAINT JEAN DE THOLOME
Titulaire	Monsieur	VALENTIN	Antoine	SAINT-JEOIRE
Suppléant	Madame	PETTIT	Carole	SAINT-JEOIRE
Titulaire	Monsieur	BUCHACA	Joël	VILLE-EN-SALLAZ
Suppléant	Madame	CHENEVAL	Laurette	VILLE-EN-SALLAZ
Titulaire	Monsieur	POCHAT BARON	Pascal	VIUZ EN SALLAZ
Suppléant	Monsieur	GOY	Francis	VIUZ-EN-SALLAZ

Communautés de Communes Vallée Verte				
Titulaire/suppléant	Civilité	Nom	Prénom	Commune
Titulaire	Madame	SCHERRER	Fabienne	BOEGE
Suppléant	Monsieur	MUSARD	Jean-Paul	BOEGE
Titulaire	Monsieur	DELAVOET	Jean-Pierre	BOGEVE
Suppléant	Monsieur	DELAVOET	François	BOGEVE
Titulaire	Monsieur	CHAUTEMPS	PIERRE	BURDIGNIN
Suppléant	Monsieur	DONCHE	Philippe	BURDIGNIN
Titulaire	Monsieur	LETONDAL	Vincent	HABERE-POCHE
Suppléant	Madame	GAUTHE	Anaïs	HABERE-POCHE
Titulaire	Monsieur	DETRAZ	Laurent	ST ANDRE DE BOEGE
Suppléant	Monsieur	BOSSON	Jean-François	ST ANDRE DE BOEGE
Titulaire	Monsieur	DUFOURD	Denis	VILLARD
Suppléant	Monsieur	COSTAZ	Jean-Paul	VILLARD
Titulaire	Monsieur	GUIBERTI	Frédéric	SAXEL
Suppléant	Madame	AHYI-SENA	Emmanuelle	SAXEL
Titulaire	Monsieur	DESBIOLLES	Laurent	HABERE-LULLIN
Suppléant	Monsieur	BAUD	Florent	HABERE-LULLIN

## LE BUREAU

Le bureau est composé d'un Président et de sept Vice-Présidents :

- Bruno FOREL - Président
- Stéphane VALLI - 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge des mobilités et infrastructures.
- Nadine PERINET - 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge de l'urbanisme et du logement.
- Fabienne SCHERRER - 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge de l'environnement.
- Sébastien JAVOQUES - 4<sup>ème</sup> Vice-Président en charge des relations avec les partenaires institutionnels.
- Jean-Pierre MERMIN - 5<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de l'économie, l'industrie, le commerce et l'artisanat.
- Christophe FOURNIER - 6<sup>ème</sup> Vice-Président en charge du Tourisme.
- Chantal BEL - 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge de l'agriculture et de la forêt.

Le bureau du SCoT Cœur du Faucigny s'est réuni à huit reprises au cours de l'année 2022 pour organiser la vie institutionnelle du syndicat mixte et pour organiser la poursuite des études d'élaboration du document SCoT.

En 2022, le bureau s'est réuni les :

- 4 février 2022
- 22 avril 2022
- 24 juin 2022
- 1er septembre 2022
- 16 septembre 2022
- 19 octobre 2022
- 30 novembre 2022
- 14 décembre 2022

## ADMINISTRATION ET MOYENS DU SYNDICAT

Le Syndicat Mixte est administré par deux agents, un chef de projet et un chargé de mission, qui assurent le fonctionnement, l'animation et la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale.

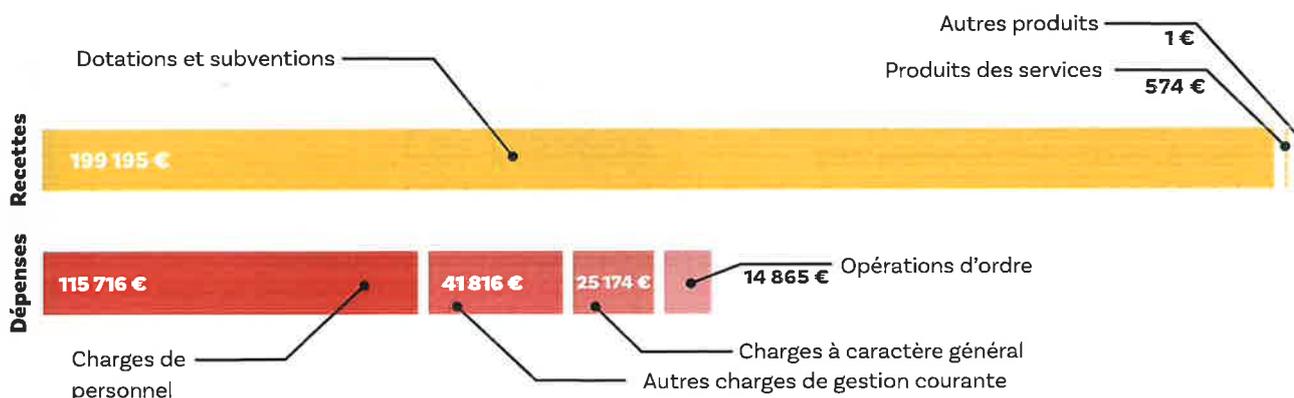
Filière	Catégorie	Grade	Emploi	Effectif budgétaire	Effectif pourvu
Technique	A	Ingénieur territorial	Chef(fe) de projet	1	0
Administrative	A	Attaché territorial	Chargé(e) de mission	1	1

### Effectifs du syndicat mixte au 31 décembre 2022

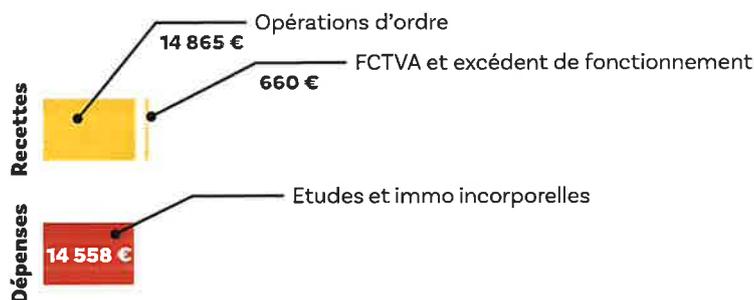
Monsieur Guillaume DEGIULI a quitté les fonctions de chef de projet SCoT (direction générale) au Syndicat Mixte Cœur du Faucigny le 31 octobre 2022.

Madame Florence LACHAT assure les fonctions de chargée de mission SCoT et de direction générale depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Un recrutement est en cours pour un second poste de chargé(e) de mission SCoT au grade d'attaché.



### La section de fonctionnement - au 31 décembre 2022



### La section d'investissement - au 31 décembre 2022

# 3. Les activités de l'année 2022

## RÉUNIONS ET DIVERS TRAVAUX

Le SCoT réunit les élus dans un comité syndical, 3 par an, mais aussi au sein d'ateliers et de groupes de travail thématiques. Ceux-ci permettent l'écriture de documents stratégiques constitutifs du SCoT.

### Le comité syndical

En 2022, le comité syndical s'est réuni trois fois, principalement autour du sujet du Projet d'aménagement stratégique (PAS) :

Le calendrier des comités syndicaux de l'année 2022 :

- Comité Syndical du 20 janvier 2022 : préparation du débat PAS
- Comité Syndical du 15 février 2022 : débat PAS
- Comité Syndical du 18 mai 2022 : présentation du porté à connaissance des services de l'Etat
- Les travaux réalisés

Organisation de 3 ateliers d'élus portant :

- sur les inter-relations de notre écosystème avec ses voisins le 18 mai 2022
- sur les valeurs du territoire et comment atteindre une densité acceptable le 26 octobre 2022
- sur « prospective commerce et élaboration du DAACL » le 10 novembre 2022

Diffusion de 2 questionnaires :

- Sur les opérations de logements denses réalisées au cours de la dernière décennie
- Sur les données du tissu commercial sédentaire et de l'offre commerciale alternative (tournée alimentaire et vente directe notamment).

Les documents produits en 2022 :

- Ecriture des portraits de cellule, outil d'observation du territoire
- Ecriture de la synthèse des portraits de cellule

Lancement des études :

- Elaboration du DAACL
- Comment atteindre une densité acceptable ?

Les travaux à venir, dans la continuité des travaux réalisés :

- Approfondir la question de la consommation foncière sous l'angle de la densité acceptable ;
- Elaborer le Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL).

L'étude évaluation environnementale se poursuit en parallèle au fur et à mesure de l'avancement des études SCoT.

Après l'écriture du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) s'engagera la mise en cohérence de l'ensemble des pièces constitutives du SCoT pour un arrêt du projet.



## INTER-TERRITORIALITÉ

Le périmètre du SCoT Cœur du Faucigny s'inscrit dans un territoire élargi et est bordé par plusieurs périmètres SCoT.



Dans la continuité des travaux de la Conférence des SCoT - portant sur les objectifs de réduction de la consommation foncière et la territorialisation du zéro artificialisation nette - le SCoT Cœur du Faucigny a impulsé des temps d'échanges avec ses voisins.

Le SCoT Cœur du Faucigny est aussi régulièrement représenté aux travaux conduits par le Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF) - maillon dans les réflexions transfrontalières. Il est rappelé ici que les communautés de communes Arve & Salève et Faucigny-Glières sont membres du PMGF. L'année 2022 a permis notamment d'esquisser les bases d'un futur Inter SCoT ; si les élus des différentes instances souhaitent pouvoir échanger sur les sujets qui les préoccupent à ce jour la forme et le fond de l'Inter-SCoT reste à inventer et à faire consensus.

## LA CONCERTATION

L'intégration de la concertation est un élément indispensable pour la constitution d'un schéma de cohérence territoriale. La concertation réside dans la prise en compte de la diversité des usagers sur un territoire donné et la construction de visions pour l'avenir avec eux. Pour le Cœur du Faucigny la concertation se concrétise au travers d'un conseil participatif, de déambulations sur le territoire et de réunions publiques d'information.

### Travaux du conseil participatif

Temps d'échanges entre les élus et le conseil participatif lors du conseil syndical du 15 février 2022 : présentation de l'état d'avancement des travaux du conseil participatif et projets pour l'année 2022.

### Déambulations sur le territoire

A la demande du conseil participatif, deux marches citoyennes ont été organisées et encadrées par des spécialistes, en mai et juin 2022 :

- Visite de terrain avec un botaniste, végétation de milieux humides avec Denis Jordan ;
- Déambulation dans le coteau agricole de Marcellaz à Contamine-sur-Arve avec l'atelier FAR.

### Réunions publiques d'information

Trois réunions publiques d'information sur le Projet d'Aménagement Stratégique ont été organisées ; une par territoire des 3 SCoT Historiques (Bonneville, Boège et Reignier-Esery) en avril et mai 2022.

L'intérêt suscité par ces réunions d'information a conduit à une prise de rendez-vous pour une présentation des travaux du SCoT Cœur du Faucigny auprès de l'Université Populaire de Bonneville.

### Site internet

Sont déposés sur le site internet les documents d'études au fur et à mesure de leur production : [www.coeurdufaucigny.com](http://www.coeurdufaucigny.com)



## LES AVIS SUR LES DOCUMENTS D'URBANISME ET ASSOCIÉS

Dans le cadre des élaborations ou révisions générales des documents d'urbanisme locaux (Plan Local d'Urbanisme dit PLU) des communes, le SCoT Cœur du Faucigny est amené à rendre un avis sur ces documents d'urbanisme. Il est également associé dans des démarches d'élaboration de documents supra-communaux à prendre en compte sur son périmètre.

### Avis rendu en 2022

- Modification du PLU de la commune de Viuz-en-Sallaz.

### Contributions de l'année 2022

- Participation aux travaux de la Conférence des SCoT sur les enjeux de la traduction « ZAN » (zéro artificialisation nette). Contribution en octobre 2022 au Président de Région.
- Contribution sur le PLH de la communauté de communes Faucigny-Glières



Septembre 2023 | Rédaction : Florence Lachat, Syndicat mixte Coeur du Faucigny |  
Credits photos : syndicat mixte Coeur du Faucigny | Conception et mise en page : Manon Dalban



Syndicat mixte Coeur du Faucigny  
28, chemin de la Ferme Sallet  
74250 Fillinges  
[coeurdefaucigny.com](http://coeurdefaucigny.com)